

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

PINOT
Eléments de corrigé

Premier travail : (20 Points)

Objet : Préparation de l'entretien

A) Fiche produit FRUCTION (11 points)

Contrat « multisupport »

Objet	Se constituer un capital disponible à tout moment
Supports financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds en euros • UC : actions, parts d'OPCVM, parts de SCI
Souplesse	<p>Choix et diversité des supports disponibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Retrait total à tout moment) sans pénalité ○ Retrait partiel) ○ Avance possible sur fonds en euros <p>Choix du type d'arbitrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Libres (limités pour le fonds en euros et les parts de SCI) ○ Programmés : <ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation des plus values • Dynamisation des plus values • Service VIE +
Rentabilité	<p>PB sur le fonds en euros Evolution des UC Frais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'entrée réduits en fonction de l'importance de la cotisation • Frais de gestion <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonds en euros : 0,075% ○ UC / 0,067% ○ SCI FRUCTION : 25 % des revenus locatifs
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie plancher = en cas de décès de l'assuré, capital égal au minimum aux sommes investies nettes de frais sur versement • Option : sécurisation des plus values • Renonciation
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de retrait total ou partiel : fiscalité dégressive sur la plus value en fonction de la durée du contrat • En cas de décès : exonération des droits de succession sur la prestation sauf cas particulier

BTS ASSURANCE

CORRIGE

E 5.1 - ASSURANCE DE PERSONNES

B) Le rachat partiel (4 points)

inconvenients	objections
Remboursement partiel de la provision mathématique	Réinvestissement dans un contrat plus souple avec une diversité de supports,
Fiscalité applicable sur la plus value	Fiscalité sera à payer au terme sur une somme plus importante au taux identique. Avec ce retrait, doublement de l'abattement de 9200 €

C) L'entretien de vente (5 points)

1. La prise de contact (étape décisive, créer une bonne impression, une ambiance favorable, susciter l'intérêt)
2. La découverte (découvrir les besoins du client en le faisant parler, en repérant sa typologie, en adaptant et variant les questions, en structurant son plan de découverte, en ayant une écoute active, en faisant preuve d'empathie, en reformulant et en synthétisant)
3. L'argumentation (solution) (caractéristiques de la solutions, argumentation adaptée à la typologie, adapter un comportement positif)
4. Les objections (se préparer aux objections, les anticiper, les identifier et y répondre)
5. La proposition de la somme à investir et conséquences (rachat)
6. La conclusion (rassurer et concrétiser, prévoir une situation de repli)
7. la prise de congé

Deuxième travail (15 points)

Objet : Déroulement de l'entretien

A) la nature de ce contrat (4 points = 2 + 2))

« Multisupport », profil sécuritaire : la totalité de la cotisation a été investie dans un fonds obligataire donc sécuritaire.

B) la plus value réalisée au 31/12/2007 et le taux de rendement de ce contrat. (6 points = 3 + 3)

1) La plus value réalisée sur le retrait partiel
$$50\,000 - \frac{(152\,500 \times 50\,000)}{279\,441} = 22\,713 \text{ €}$$

2) le taux de rendement

$$\frac{279\,441 - 152\,500}{152\,500} = \frac{126\,941}{152\,500} = 83,24 \%$$

C) montant de la fiscalité applicable. (5 points)

$$(22\,713 - 9200 \text{ abattement pour un couple}) \times 7,5 \% = 1013,47 \text{ €}$$

Troisième travail (15 points)

Objet : Etablissement du contrat

A) Profil de support choisi par Monsieur PINOT. (4 points = 2 + 2)

Support équilibré car 65 % de fonds en euros et 35 % d'OPCVM monétaires (indication de risques nul et neutre).

B) Les frais d'entrée (6 points = 2 + 2 + 2)

- Frais d'entrée prélevés

$$50\,000 \times 2\% = 1000 \text{ €}$$

- Frais d'entrée prévus par les DG

$$4,5\% \times 15\,000 + 3,5\% (45\,000 - 15\,000) = 675 + 1050 = 1\,725 \text{ €}$$

- soit une économie de :

$$1\,725 - 1000 = 725 \text{ €}$$

C) Le droit de renonciation. (5 points : 2 + 1 + 2)

Délai de renonciation de 30 jours suivant l'émission du contrat.

Faculté à mettre en œuvre par LR + AR.

Conséquences : restitution des sommes versées dans les 30 jours et fin des garanties décès.